



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 OCTOBRE 2021 à 20H00**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prouant dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, Maire, pour une neuvième séance de l'année.

Etaient présents : M. SOULARD Yannick, M. CHARRIER Julien, Mme GENTY Béatrice, M. MERCIER Gérard, M. BANCHEREAU Philippe, M. BOSSARD Florent, Mme BELLET Laëtitia, Mme DAVIET Christelle, M. FERCHAUD Vincent, Mme GUICHETEAU Anita, Mme GRANJON Françoise, M. HOUPERT Arnaud, Mme OGER Maud, M. RABILLIER Pierre, M. RAINTEAU Philippe, Mme RAFFENEAU Sandra, Mme ROY Françoise formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusé avec pouvoir : /

Etaient excusés : M. DURAND Bruno, Mme FUSEAU Céline,

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur CHARRIER Julien ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Approbation du compte-rendu du 27 Septembre 2021 : Le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité

N°59/2021 : Décisions prises par Monsieur le Maire suite aux délégations données par le conseil municipal

Pierre Rabillier entre en séance

Le Maire présente les décisions qu'il a prises suite aux délégations données par le Conseil municipal :

- Néant

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ces décisions du Maire.

N°60/2021 : Taxe d'aménagement : vote des taux 2022

Françoise Roy, Françoise Granjon, Philippe Rainteau, Christelle Daviet et Florent Bossard entrent en séance.

M. le Maire rappelle les différents taux de taxe d'aménagement et les exonérations votés précédemment par le conseil municipal. M. le Maire rappelle, en outre, qu'un taux minoré de 1 % avait été décidé pour les lotissements communaux et que le reste du territoire communal était taxé à 2 %.

Les lotissements communaux bénéficiaires de ce taux de 1 % sont les lotissements Bellevue 2 extension 1^{ère} et 2^{ème} tranche. Ces lotissements ne sont plus régis par le règlement du lotissement car ils ont plus de 10 ans. Mais toutes les parcelles ne sont pas vendues. M. le Maire propose de poursuivre ce taux minoré sur les parcelles non vendues.

Le conseil municipal rappelle les lotissements communaux bénéficiant du taux minoré de 1 %, à savoir les Lotissements Bellevue 2 extension 1^{ère} et 2^{ème} tranche.

Les parcelles non vendues concernées par ce taux minoré à 1% sont :

- Lotissement Bellevue 2 extension 1^{ère} tranche : ZE 476
- Lotissement Bellevue 2 extension 2^{ème} tranche : ZE 529, ZE 530, ZE 531, ZE 532, ZE 534, ZE 535, ZE 536, ZE 537, ZE 538, ZE 539, ZE 540, ZE 541, ZE 542, ZE 543, ZE 544.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas changer les taux et exonérations pratiqués pour 2022.

N°61/2021 : Vote des tarifs assainissement 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les tarifs assainissement pour 2022.

Pour rappel, les tarifs 2021 reportés en 2022 :

- 34 € pour le forfait
- 0.50 € par m3 d'eau consommé

N°62-2021 : Sollicitation des fonds de concours 2021

L'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de versement de fonds de concours entre la Communauté de communes et les communes membres pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de solliciter l'attribution du fonds de concours pour l'équipement suivant:

En investissement :

Programme Voirie 2021	
------------------------------	--

<u>Dépenses</u> : (HT)	110 865.70 €
<u>Recettes</u> :	13 467.27 €
<u>Solde à la charge de la Commune</u> :	97 398.43 €

Installation d'une Tyrolienne	
--------------------------------------	--

<u>Dépenses</u> : (HT)	10 200 €
<u>Recettes</u> :	0.00 €
<u>Solde à la charge de la Commune</u> :	10 200 €

Rénovation de l'éclairage du stade de foot	
---	--

<u>Dépenses</u> : (HT)	26 606.00 €
<u>Recettes</u> :	5 321.20 €
<u>Solde à la charge de la Commune</u> :	21 284.80 €

Total reste à charge de la Commune : 128 883.23 €

Montant total du fonds de concours 2021 sollicité : 57 222 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de solliciter le fonds de concours 2021 de la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour l'équipement et le montant mentionné précédemment.

N°63-2021 : VOTE D'UNE SUBVENTION POUR L'OGEC POUR LA PARTICIPATION A UN VOYAGE SCOLAIRE DANS LA REGION DES CHATEAUX DE LA LOIRE DU 09 AU 11 MARS 2022

M. Maria, directeur à l'école privée St André a formulé une demande de subvention pour les frais de déplacements au titre du forfait « voyages scolaires » pour une classe découverte avec les élèves de CM1 et CM2 dans la région des Châteaux de la Loire du 09 au 11 mars 2022.

La demande porte sur 26 élèves x 60 € = 1 560 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 1 560 €.

La commune de Saint-Prouant versera la subvention accordée à l'OGEC.

Rapport 2020 de la communauté de communes du Pays de Chantonay

Le conseil municipal prend acte du rapport 2020 de la communauté de communes du pays de Chantonay et n'a pas d'observations à émettre.

Rapport 2020 de Trivalis :

Le conseil municipal n'a pas d'observation à émettre sur le rapport 2020 de Trivalis.

Questions diverses :

- Projet de centrale photovoltaïque : M. le Maire rappelle le projet de centrale photovoltaïque au lieu-dit le Guignard sur le terrain du Scm. M. le Maire informe le conseil municipal qu'il va signer un arrêté du Maire attestant la présence d'une ancienne installation de stockage de déchets non dangereux sur les parcelles concernées par ce projet.
- Voirie : les travaux d'aménagement aux abords des RD 23 et RD 126 démarrent le 25-10-2021.
- Cérémonie du 11 novembre à 11h30 sans vin d'honneur
- Téléthon le 4 décembre 2021
- Ste Barbe le 11 décembre 2021
- Plantation des haies fin novembre début décembre
- Argent de poche : Action remise à plus tard.
- Noël des enfants : Béatrice Genty informe le conseil municipal du déroulement de l'animation du 10-12-2021.
- Restaurant scolaire : Béatrice Genty informe le CM des dernières infos (rencontres avec le personnel, les directeurs d'école et le collectif des parents).

La séance est levée à 22h20

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le Lundi 22 Novembre 2021 à 20h00 à la mairie

Vu par le secrétaire de séance, Julien Charrier

**Le Maire,
Yannick SOULARD**